

MAI  
2023

# Le p'tit journal de PERET-BEL-AIR



**Le BOURG**



# PERET-BEL-AIR

## Le mot de Mme le Maire

*Chères Pérotoises, chers Pérotois,*

*Au printemps dernier je renouvelais mon message de prudence face à une énième vague de Covid, puis la guerre en Ukraine est venue nous rappeler la fragilité de la paix et de la démocratie.*

*En ce printemps 2023 c'est la flambée des prix et la crise énergétique qui impactent notre vie quotidienne.*

*Dans ce contexte inquiétant la défense de notre patrimoine et de notre identité ont cependant trouvé à s'exprimer.*

*Depuis plus de 10 ans, notre commune était engagée avec Davignac, dans un projet éolien. La consultation obligatoire des membres de la section du Bourg organisée par les services de l'Etat a révélé une opposition sans appel au projet.*

*Le conseil municipal a décidé de respecter le vote de ses administrés et de se retirer d'un projet qui n'emporte plus une adhésion majoritaire.*

*Notre commune n'est pas pour autant la mauvaise élève de la transition énergétique car des mesures pour limiter notre consommation ont et seront prises : (réduction de l'éclairage public, rénovation énergétique des logements et bâtiments communaux, projets de panneaux photovoltaïque, etc.....).*

*Dans ce contexte, il est important que nous restions solidaires et attentifs à nos concitoyens, à nos anciens, mais aussi aux plus jeunes que l'avenir peut inquiéter.*

*Tous ensemble continuons à préserver nos magnifiques paysages et notre patrimoine qui sont si riches.*

*Je reste à votre écoute et à votre service.  
Prenez bien soin de vous et de vos proches.*

**Nadine COURTEIX.**



*Contacts pour joindre  
les représentants du  
conseil municipal*

### ▪ Mme le Maire

➤ Courteix Nadine  
«06 08 76 02 98 »

### ▪ 1<sup>er</sup> adjoint

➤ Richard Hervé  
«06 81 10 12 35»

### ▪ 2<sup>eme</sup> adjoint

➤ Vedrenne Jean-Pierre  
« 06 82 72 85 02 »

### ▪ Conseillers

➤ Bunisset Marie-thérese  
« 06 47 17 40 44»

➤ Chauvet Lynda  
« 06 85 06 73 19 »

➤ Gratadour Marcel  
« 06 70 93 85 10»

Sabine VIROLLE a choisi, pour des raisons personnelles et privées, de quitter le conseil municipal. Nous la remercions pour son engagement depuis son entrée au conseil en 2014.

C'est Hervé RICHARD qui assurera les fonctions de 1<sup>er</sup> Adjoint.

**horaires d'ouverture de la mairie au public :**

mardi, jeudi vendredi de 9 h à 12 h

**Contacts mairie :** n° tel : 05 55 93 38 83

adresse mail : [peret-bel-air@mairie19.fr](mailto:peret-bel-air@mairie19.fr)

site : [www.peret-bel-air.com](http://www.peret-bel-air.com)

secrétaire de mairie : **Marie-Ange GAUTIER**

# FINANCES DE LA COMMUNE (TAUX/MONTANT)

## Tarifs de l'eau

Par délibération en date du 01 avril 2023 le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité une augmentation des tarifs de l'eau. Nous vous rappelons que la gestion de l'eau sera transférée à la COMCOM en 2026.

les tarifs sont les suivants :

$\leq 30 \text{ m}^3$	$> 30 \text{ m}^3 \text{ et } \leq 80 \text{ m}^3$	$> 80 \text{ m}^3$	Abonnement
1,15 €/m <sup>3</sup>	0,70 €/m <sup>3</sup>	0,60 €/m <sup>3</sup>	43,00

## Rappel d'explication d'une facture

Dans tous les cas la facture comprend

- l'abonnement au service de l'eau à 43,00 €
- le coût de la consommation
- la redevance pollution domestique  
nombre de m<sup>3</sup> total consommés multipliés par 0,33 € (tarif actuel).

**Ci-dessous des exemples du calcul du coût de la consommation uniquement.**

**Facture avec une consommation totale inférieure ou égale à 30 m<sup>3</sup>**

Pour une consommation de 20 m<sup>3</sup> le coût sera de

- ( 20 m<sup>3</sup> X 1,15€ ).

**Facture avec une consommation totale inférieure ou égale à 80 m<sup>3</sup>**

pour une consommation de 40 m<sup>3</sup> le coût sera de

- ( 30 m<sup>3</sup> X 1,15 € ) + ( 10 m<sup>3</sup> X 0,70 € ).

**Facture avec un consommation totale supérieure à 80 m<sup>3</sup>**

pour une consommation de 90 m<sup>3</sup> le coût sera de

- ( 30 m<sup>3</sup> X 1,15 € ) + ( 50 m<sup>3</sup> X 0,70 € ) + ( 10 m<sup>3</sup> X 0,60 € )

## **Taux d'imposition**

*La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Mais cette taxe est toujours due sur les résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principale.*

Si vous êtes propriétaire d'une résidence principale ou secondaire, vous devez la déclarer aux services fiscaux avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Vous devez indiquer si vous occupez ou pas vous-même la résidence concernée.

*Par délibération en date du 01 avril 2023 le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux car les bases de calcul ont augmenté de 7,1 %, ce qui augmente automatiquement les impôts.*

<b>Libellé du taux</b>	<b>Ancien taux</b>	<b>Nouveau taux</b>
Taxe habitation sur résidences secondaires	4,00%	4,00%
Taxe sur foncier bâti	26,35%	26,35%
Taxe sur foncier non bâti	53,80%	53,80%

## **loyers**

Pour 2023 une augmentation de 2,50 % est prévue .

## **Tarifs d'intervention du personnel municipal de la commune**

Certains travaux (débroussaillage, élagage, etc. ...) ne peuvent être faits par les intéressés, aussi, sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal accepte que ces travaux, pour des cas exceptionnels, soient pris en charge par le personnel communal . Les tarifs de ces interventions sont les suivants:

- Intervention avec petit matériel      30 €/heure
- Intervention avec tracteur              60 €/heure.

## Tarifs salle des fêtes

Par délibération en date du 10 janvier 2023 le Conseil Municipal a décidé d'augmenter seulement le tarif du KW qui passe de 0,10 à 0,20 cts. Les tarifs sont les suivants :

catégorie	1 chèque de caution (impayés)	1 chèque (ménage Insuffisant)	Location 1 jour (clés rendues dans la journée)	Location 2 jours ou Week-end	EDF
Particuliers habitants de la commune	aucun	60 €	45 €	90 €	0,20 cts/KW
Associations communales	aucun		Gratuite	Gratuite	gratuit
Particuliers ou associations extérieurs à la commune	180 €	60 €	90 €	180 €	0,20 cts/KW

Il a été décidé de demander 2 chèques au moment de la réservation : 1 chèque de caution en cas d'impayé (uniquement pour les particuliers et associations extérieurs à la commune) et le second (dans tous les cas) qui sera rendu uniquement après vérification que le ménage a été correctement effectué, notamment le nettoyage des tables et de la cuisine.

## BUDGETS DE LA COMMUNE (BUDGET PRINCIPAL)

### comptes administratifs 2022

#### fonctionnement

libellé	Dépenses ou déficit €	Recettes ou excédent €
Résultats reportés		258 912,38
Opérations de l'exercice	105 460,38	127 042,63
totaux	105 460,38	385 955,01
Résultats de clôture		280 494,63
Restes à réaliser		
Totaux cumulés	105 460,38	385 955,01
Résultats définitifs		280 494,63

## investissement

libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	5 703,84	
Opérations de l'exercice	55 093,91	81 243,12
<b>totaux</b>	<b>60 797,75</b>	<b>81 243,12</b>
Résultats de clôture		20 445,37
Restes à réaliser	33 479,47	8 524,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>94 277,22</b>	<b>89 767,12</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>4 510,10</b>	

## Affectation des résultats du compte administratif 2022 – budget principal

*Le Conseil Municipal décide après délibération d'affecter les résultats pour le budget 2022 de la façon suivante :*

### *Investissement*

*204 445,37 € en recettes du solde d'exécution*

*4 510,10 € en recettes du besoin de financement*

### *Fonctionnement*

*280 494,63 € de l'excédent de fonctionnement*

*moins*

*4 510,10 € du besoin de financement en investissement*

*soit :*

*275 984,53 € en recettes du solde d'exécution.*

*Le solde d'exécution de 275 984,53 € contient le résultat de la section du Bourg qui avec la vente de bois en 2022 pour 14 466,18 € se monte à 168 328,73 €.*

## budget 2023

*Les budgets s'équilibrent en recettes et dépenses à :*

*Fonctionnement 224 585,93 € + les 168 328,73 € de la section*

*Investissement 132 823,25 €.*

# BUDGETS DE LA COMMUNE (BUDGET DE L'EAU)

## comptes administratifs 2022

### fonctionnement

libellé	Dépenses ou déficit €	Recettes ou excédent €
Résultats reportés		2 828,91
Opérations de l'exercice	9 468,77	10 332,31
totaux	9 468,77	13 161,22
Résultats de clôture		3 692,45
Restes à réaliser		
Totaux cumulés	9 468,77	13 161,22
Résultats définitifs		3 692,45

### investissement

libellé	Dépenses ou déficit €	Recettes ou excédent €
Résultats reportés		27 945,52
Opérations de l'exercice	2 337,91	6 608,64
totaux	2 337,91	34 554,16
Résultats de clôture		32 216,25
Restes à réaliser	9 000,00	
Totaux cumulés	11 337,91	34 554,16
Résultats définitifs		23 216,25

## Affectation des résultats du compte administratif 2022 – budget de l'eau

*Le Conseil Municipal décide après délibération d'affecter les résultats pour le budget 2022 de la façon suivante :*

**Investissement**

**32 216,25 € en recettes du solde d'exécution**

**Fonctionnement**

**3 692,45 € en recettes du solde d'exécution.**

### budget 2023

*Les budgets s'équilibrent en recettes et dépenses à :*

**Fonctionnement 18 760,82 €**

**Investissement 53 239,66 €.**

### subventions

*Il a été voté pour 2 000,00 € de subventions qui se repartissent comme suit :*

<b>associations</b>	<b>Montant €</b>
Pompiers	200,00
Comité des fêtes	350,00
Instance de l'autonomie de Meymac	90,00
Restos du Cœur	200,00
Violences faites aux femmes	200,00
La Ligue	300,00
AMF Téléthon	200,00
Secours Populaire	100,00
Société de chasse de PERET	350,00
Reste	10,00

## Participation aux dépenses de la FDEE19

Le comité syndical de la **Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19)** demande à la commune une participation de 640,10 € au titre de l'année 2023.

Pour le paiement le conseil municipal a eu le choix entre deux options:

1. accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés
2. opter pour l'inscription au budget de cette participation.

Le Conseil Municipal accepte de verser cette participation et l'inscrit au budget pour 2023.

**TRAVAUX FIN 2022**

### cimetière

Le columbarium en haut à droite de la porte d'entrée a été créé ainsi que la mise en place d'un petit jardin du souvenir par l'entreprise GAILLARD pour un montant de 7 200,00 € TTC.

Pour cet aménagement 2 subventions ont été versées :

1 500,00 € du Conseil Départemental

1 500,00 € de l'Etat.

En date du 5 août 2022 et sur proposition de Mme le Maire le Conseil Municipal a accepté le tarif suivant :

150 € pour une case de 3 urnes, pour 30 ans.



## voirie

Le montant des travaux pour la voirie 2022 s'élève à 22 357,20 € TTC avec une subvention de 6 000,00 € du Conseil Départemental. Les principaux travaux se trouvent à :

- ✓ La Chenalle
- ✓ La Brette
- ✓ La Vergnolle
- ✓ Champier + croisement RD119
- ✓ La Roussille
- ✓ Le chemin pont des Barrères.



## Gouttières du 4 et 6 rue de la Ganne

les gouttières des 2 maisons du 4 et du 6 rue de la Ganne ont été remises en état et une mise en place de crochets tous les 25 cm a été faite.

Cette remise en état a été faite par l'entreprise ANHALT pour un montant de 4 580,40 € TTC.

## Flotteur du château d'eau de PERET

Le robinet flotteur du château d'eau de PERET ne fonctionnait plus, il a été remplacé par l'entreprise CORVISIER pour un montant de 1 374,00 € TTC

**TRAVAUX 2022 REPORTES EN 2023**

## Volets du 6 rue de la GANNE

Les volets de cette maison étaient en très mauvais état. Ils seront remplacés, par des volets en alu, par l'entreprise GRAILLE et ceci pour un montant de 4 413,04 € TTC.

## Fenêtres 4 rue de la Ganne

Les 2 fenêtres du haut devaient être remplacées. Ceci sera fait par l'entreprise GRAILLE pour un montant de 1 106,17 € TTC.

**Pour ces 2 aménagements une subvention exceptionnelle du Conseil Départemental a été demandée pour un montant de 3 900,00 €.**

## Banc du columbarium

Un banc de 1,10 mètre dans le même matériau que celui du columbarium a été implanté en face des cases par l'entreprise GAILLARD pour un montant de 990,00 € TTC.

## Eau Puy de la Justice

Les deux terrains constructibles au puy de la justice doivent être raccordés au réseau d'eau de la commune.

Ce raccordement a été fait par l'entreprise CORVISIER pour un montant de 2 876,40 € TTC.

## Assainissement mairie et logement

L'assainissement de la mairie et du logement ne fonctionnait plus. La fosse septique a dû être changée.

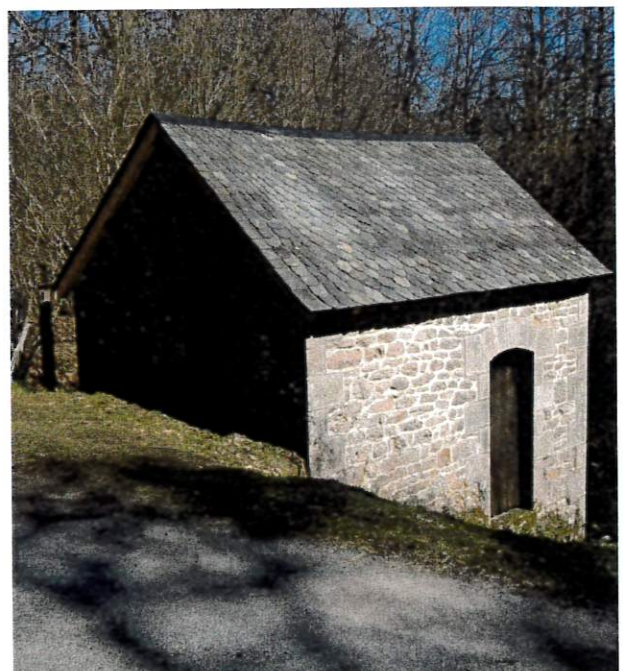
Une nouvelle fosse septique a été mise en place par l'entreprise GORSE « BEL'R TP » pour un montant de 3 303,23 € TTC.

## Moulin de la VERGNOLLE

Afin de maintenir ce petit patrimoine en état, la toiture a été refaite par l'entreprise ANHALT.

Le Conseil Municipal avait accepté le devis de cette entreprise pour un montant de 15 473,40 € TTC.

Pour ces travaux 2 subventions ont été accordées, une du Conseil Départemental de 3 224,00 € et une du PNR de 2 400,00 €.



Le plancher est complètement pourri. Il sera à refaire le plus tôt possible.

## Eclairage public vers 6 et 8 rue de la GANNE



*Une demande avait été faite à la fdee19 pour l'extension de l'éclairage public pour ces 2 maisons. Le coût du mât en bois du lampadaire est devenu très important. Une nouvelle proposition avec un mât en acier de la couleur des existants a été faite.*

*Le coût pour la commune est de 2 025,75 € sur un total de 4 861,81 € TTC*

### TRAVAUX 2023

## Voirie

*Le Conseil Municipal a accepté le devis de l'entreprise MATTIOZ pour un montant de 25 996,50 € HT soit 31 195,80 € TTC. Pour ces travaux il a été demandé une subvention au Conseil Départemental pour 6 000,00 € et une à l'Etat pour 9 098,77 €.*

*Les travaux se trouvent sur le Bourg, Theillac, la Brette, le l'Apier en goudronnage bicouche sur 1424 m<sup>2</sup> et sur la route du Terrier en enrobé à chaud sur 225 m<sup>2</sup>.*

## Allées du cimetière

*Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal a accepté le devis de l'entreprise BERGEAT de Rosiers d'Egletons. Celui-ci s'élève à 20 064,00 € TTC avec une subvention de 4 180,00 € du Conseil Départemental. Une demande avait été faite à l'état mais elle a été mise en attente pour 2024.*

*Cet aménagement sera fait avec des dalles en forme de nids d'abeilles remplies et recouvertes de gravier, sauf la partie entre les escaliers qui restera en enrobé.*

## Maison du presbytère

**Un velux en très mauvais état laissait passer l'eau. Suite à la visite de l'entreprise ANHALT, il est apparu que les 4 velux devaient être remplacés. Ces travaux ont été fait en urgence pour un montant de 5 020,30 € TTC.**

**Les menuiseries étant en très mauvais état, il a été décidé de les changer. Les fenêtres seront en PVC et posées en rénovation. Les 2 portes seront en PVC, mais en dépose totale.**

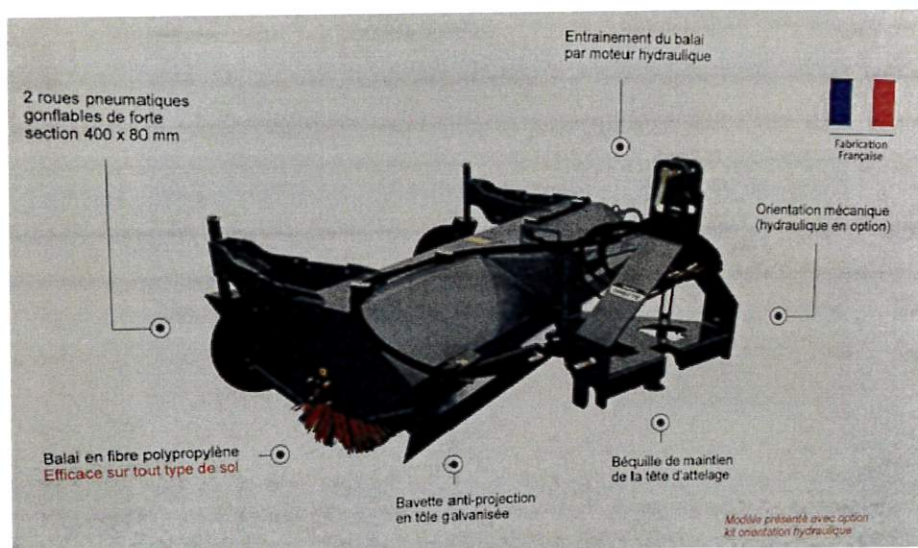
**Le Conseil Municipal a accepté le devis de l'entreprise GRAILLE qui se monte à 6 277,72 € TTC. Une subvention de 1 785,00 € a été demandée au Conseil Départemental.**

## ACHATS 2023

### balayeuse

**Il est prévu d'acheter une balayeuse pour mettre devant le tracteur.**

**L'entreprise DEFIMAT a fait un devis de 3 360,00 € TTC. Une subvention de 1 120, 00 € sera demandée au Conseil Départemental.**



### Achat de terrain

**En cas de vente de deux terrains la commune se portera acquéreuse.**

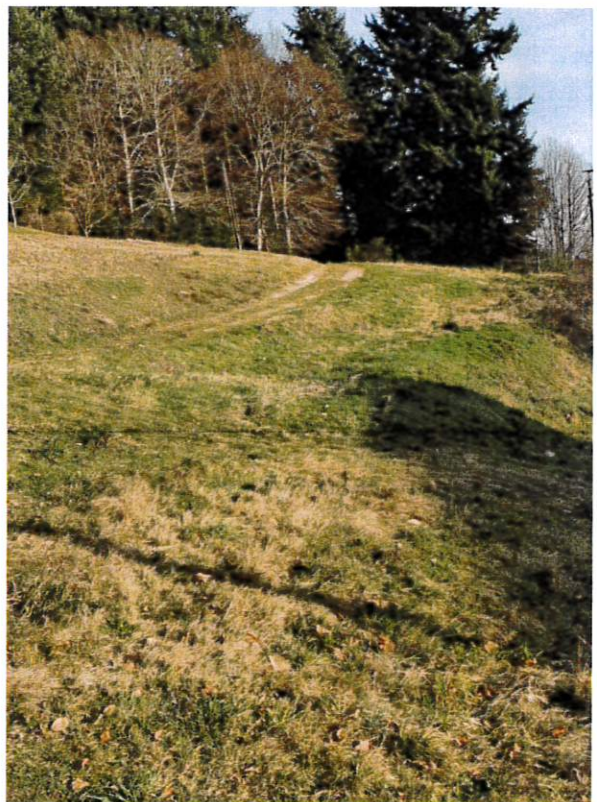
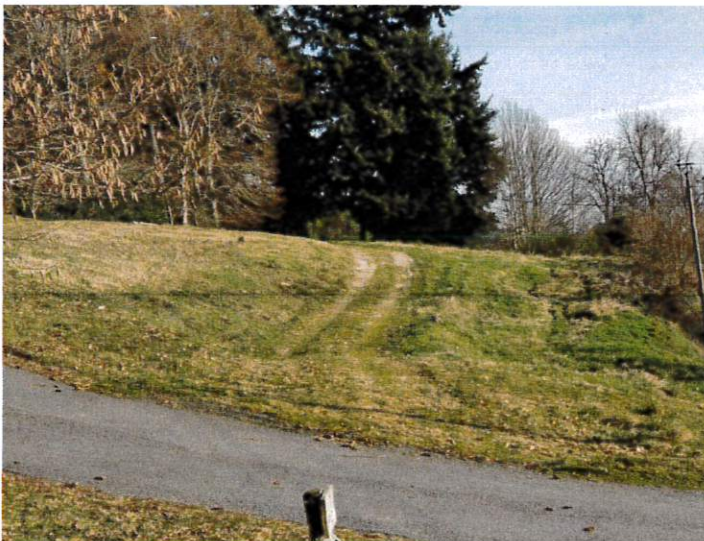
**Il s'agit de la partie constructible à côté de la maison VARIERAS et du terrain à côté du cimetière, celui-ci en vue de l'agrandissement de ce dernier.**

**Vente du terrain communal constructible à la BRETTE**

***Le terrain communal constructible au 16 rue de la BRETTE est toujours en vente .***

***Cette parcelle de 1 388 m<sup>2</sup> est en vente au prix de 10 € le m<sup>2</sup>.***

***La priorité sera donnée aux acheteurs qui prévoient une construction pour leur habitation principale.***



## **EOLIENNES**



*Les parties des biens de la section du bourg où l'implantation des 2 éoliennes est prévue, doivent être transférées à la Commune. Pour ce faire, les membres et électeurs de la section se sont prononcés par un vote au cours de la semaine 37 (2022). Le 19 septembre 2022, la Sous-préfecture a procédé au dépouillement de ces pétitions individuelles et a établi un décompte des voix. Cette opération fait état (sur 41 membres électeurs de la section) de 31 réponses dont le décompte des voix indique : 6 voix favorables et 25 voix défavorables au projet.*

*Madame Le Maire rappelle donc que le résultat de la consultation n'autorise pas le transfert.*

*Ayant choisi de respecter le vote des membres de la section, la Commune ne peut poursuivre le projet d'implantation des éoliennes sur son territoire.*

*Suite a une demande de VALECO, Mme la Sous-préfète a demandé une entrevue à Mme le Maire pour connaître la suite quelle pouvait donner à l'implantation des éoliennes sur la commune.*

*Mme le Maire a redit qu'elle respecterait le vote des membres de la section et que la commune ne pouvait poursuivre le projet d'implantation sur son territoire.*

## **PANNEAU POCKET**

*Nous vous rappelons que des informations de la commune et de la COMCOM sont accessibles sur votre Smartphone.*

## **LIGNE ELECTRIQUE**

*L'enfouissement de la ligne électrique au départ d'EGLETONS et devant desservir la BRETTE et THEILLAC est en cours.*

*Le Bourg de PERET sera toujours alimenté par la ligne aérienne en provenance de SOUDEILLES mais elle pourra être connectée sur la nouvelle ligne, qui rejoint l'actuelle après la stabu de Mme le MAIRE, en cas de problèmes en aval. En cas de problèmes en amont il faudra toujours attendre le dépannage ENEDIS.*

*La mise sous tension de cette ligne est prévue pour début 2024.*

# TOURBIERE DE LA BLANCHE

**Les 5 panneaux explicatifs d'une tourbière « flore, faune, lichens, tourbière, usage » sur la passerelle du col de la blanche sont en très mauvais état et sont devenus illisibles.**

**Sur proposition de Mme le Maire ils doivent être remplacés. La COMCOM a fait parvenir à la commune 3 devis.**

**Après discussion le Conseil Municipal a donné son accord pour le devis de l'entreprise Pic Bois.**

**Les panneaux existants seront remplacés par de panneaux stratifiés décor en inclusion par vitrification, épaisseur 10mm, format 80 X 50 cm, dos kraft.**

**Le coût des 5 panneaux est de 1230,00 € TTC.**

**La mise en place sera à la charge de la commune .**

**Dans un second temps il faudra refaire le chemin d'accès à la passerelle pour être accrédité , de nouveau, pour les handicapés..**

**La tourbière, une mosaïque végétale**

Une tourbière est une zone humide où s'accumule de la tourbe. Celle-ci est formée essentiellement de débris végétaux dont la décomposition est extrêmement lente du fait de la présence constante de l'eau dans ces milieux et du manque d'oxygène. La formation de la tourbe est liée à la végétation existante et notamment aux sphaignes.

Les tourbières sont complexes, constituées d'une mosaïque de milieux imbriqués et dépendants les uns des autres. Nous avons ici trois types de milieux tourbeux.

**Les tourbières de transition et bas marais**  
Carex rostrata

Ces dépressions gorgées d'eau sont colonisées principalement par les Laïches (Carex en latin). Ici une formation de Laïche à ampoules, Carex rostrata.

**Les tourbières hautes à buissons nains**  
Sphaignes

On retrouve principalement la Molinie bleue, la Callune, la Bruyère à quatre angles, alternant avec les sphaignes accompagnés d'une autre mousse, le Polytrich.

**Les tourbières dégradées et prairies para-tourbeuses**

Ces zones sont des tourbières en voie d'atterrissement ou des prés tourbeux, tous deux dominés par la Molinie Bleue (Molinia caerulea). Ils sont voués à se bosser si aucune action n'est menée pour stopper cette dynamique.

**Le saviez-vous ?**

Les tourbières contiennent 85% d'eau et la tourbe elle-même est composée à 50% de carbone. Les tourbières stockent ainsi proportionnellement 2 fois plus de carbone que les forêts. Leur sauvegarde est donc utile dans la lutte contre l'effet de serre.

**La sphaigne**

Le mode de croissance de cette mousse est très original. La tige principale qui la constitue présente la particularité de croître indéfiniment, par sa partie supérieure, jusqu'à atteindre une taille de 10 à 20 cm. C'est la partie inférieure qui meurt et s'accumule pour former la tourbe, un sol organique considéré comme une roche végétale.

Épaisseur de tourbe sur le site (cm) : Sphaignes

Épaisseur de tourbe sur le site (cm) : Sphaignes

Épaisseur de tourbe sur le site (cm) : Sphaignes

Épaisseur de tourbe sur le site (cm) : Sphaignes

Partenaires français : [Logos]

Partenaires européens : [Logos]

Crédit : Illustration : CNRS/INRAE 09/02/2017, Carte : INRAE, CNRS/INRAE



Memo pour tri dans les différentes poubelles



# mémotri

## À trier

Nouveau, tous vos emballages se trient !

### Pour bien trier

- ↳ Pensez à bien vider vos emballages, inutile de les laver.
- ↳ Déposez dans le bac vos emballages en vrac, ne pas les empiler ou les mettre dans un sac.
- ↳ Séparez bien les différents éléments d'un emballage.

### Tous les emballages en plastique

- ↳ Bouteilles, flacons, pots, barquettes, sachets, films plastique, tubes...



### Tous les emballages en papier et carton

- ↳ Briques alimentaires, cartonnettes, boîtes, sacs en papier...



### Tous les emballages en métal

- ↳ Bouchons, couvercles, capsules médicaments, boîtes de conserve, barquettes alu...



## À trier

### Tous les papiers

Tous les papiers : journaux, livres, magazines, prospectus, catalogues, cahiers, enveloppes, impressions...



## À trier

### Tout le verre

Bouteilles, pots et bocaux bien vidés. Les bouchons et couvercles sont à déposer dans le bac jaune.



## À jeter

Dans le bac gris, marron ou vert

En sac fermé : ordures ménagères, produits d'hygiène (mouchoirs, couches, protections hygiéniques, lingettes...), vaisselle cassée, éponges, petits objets en plastique...



### À la déchetterie

Près de chez vous, une déchetterie vous accueille pour déposer vos encombrants, grands cartons, équipements électriques et électroniques, jouets, déchets verts, gravats, bois, textile, huile alimentaire, batteries...



### Informations complémentaires

syttom19.fr  
syttom19@syttom19.fr  
05 55 22 61 30

Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune

Guide du tri



## ECLAIRAGE PUBLIC

*Afin de faire des économies les heures d'éclairage public ont été modifiées de la façon suivante à compter du 15 novembre 2022.*

- Le matin → allumage 6 h 30 – éteint au lever du jour
- Le soir → allumage à la tombée de la nuit – éteint à 21 h 30.

## *ARTISANS SUR LA COMMUNE*

La commune compte 7 artisans.

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Site ou mail</b>
Électricien, plombier	CHOPINET	Jonathan	0637813964	jc-entreprise
Charpentes, Construction bois	COMBES	Thibaud	0675634782	thibaud.combes@laposte.net
Travail du fer (portails, rampes, Escaliers ....)	DAMBLEMON T	Mathieu	0638121389	matheaupe@orange.fr
Entretien des forêts et plantations	RICHARD	Hervé	0681101235	rv.richard@hotmail.fr
Vente sur internet de cosmétiques BIO	RAMOS KHOUNI	Maïssane	0699681010	mcosmetiques.com
BEL'R TP Terrassement Assainissement défriche	GORSE	Florian	0681480621	Florian.belrtp@gmail.com
Verger –maraîcher BIO	KAJDAK	Laëtitia	0787179940	Laetitia.kajdak@laposte.net

# INSTANCE DE L'AUTONOMIE DU CANTON DE MEYMAC

## INSTANCE DE COORDINATION DE L'AUTONOMIE (ICA)

### PERSONNES AGEES et/ou PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Secteur : Alleyrat, Ambrugeat, Combressol, Darnets, Davignac, Maussac, Meymac, Peret Bel Air, St Sulpice les Bois, Soudailles

Christelle PINLAUD, animatrice- coordinatrice, est toujours là pour vous accompagner dans le maintien à domicile : **Informations, aide administrative** (dossier APA, PCH, carte d'invalidité ou de stationnement, Caisses de retraites...), **suivi des plans d'aide en place, coordination des sorties d'hospitalisation**: Infirmières, Aides Soignantes, portage de repas, **mise en relation avec les structures** d'aide à domicile (AVEC ( ex AMAPA), ADAPAC, Callunae, Latitude Services, Profession Domicile...) **Corrèze Téléassistance**, et vous aide à **trouver des solutions de répit** : Accueil de jour, accueil temporaire, familles d'accueil...

L'ICA propose **des Ateliers de Prévention** sur l'année : « **Gym - Equilibre** » à Maussac, « **Autour des Mots** », **accompagnement informatique individuel**, ...

et **diverses animations ponctuelles** :

- **Spectacles** (film, théâtre, danses...) sur **les aides et solutions de répit en faveurs des aidants**,
- **Ateliers mémoire, nutrition, santé au volant ....** en lien avec les caisses de retraite...

Après le film « The Father » lors de la semaine Alzheimer en septembre 2022, suivi du débat animé par le docteur Buchon, l'ICA a proposé un **débat théâtral gratuit**, le jeudi 23 février 2023, avec la compagnie Entrées de Jeu au cinéma de Meymac sur le thème de l'isolement des aînés, financé par la conférence des financeurs. Ce fut un moment agréable plein d'humour.

- **Le réseau BAVARD'AGE** pour **rompre l'isolement** : Un bénévole vient au domicile d'une personne âgée, 2 fois par mois, pour discussion, lecture, jeu... **DEVENEZ BENEVOLES quelques heures par mois !**

Pour tous renseignements : contactez : Christelle PINLAUD : 05 55 95 28 57, Maison de Millevaches, 20 Place des Porrots, Meymac, [pointinfo.icg.meymac@free.fr](mailto:pointinfo.icg.meymac@free.fr) . Visite à domicile sur rendez-vous.

# LE COMITE DES FÊTES

## COMITE DES FETES DE PERET BEL AIR

Bilan financier année 2022

Manifestations	dépenses	recettes	résultat
Envolées Lyriques	419,42 €	467,50 €	48,08 €
Pétanque	1 764,00 €	2 957,00 €	1 193,00 €
Randonnée	378,99 €	52,00 €	-326,99 €
Repas Noël	1 166,52 €	20,00 €	-1 146,52 €
<b>Divers</b>			
Frais de banque	12,00 €		-12,00 €
Assurance	185,81 €	64,16 €	-121,65 €
Subvention Commune		400,00 €	400,00 €
Intérêts		0,48 €	0,48 €
Frais comité	21,89 €		-21,89 €
<b>Résultat annuel 2022</b>	<b>3 948,63 €</b>	<b>3 961,14 €</b>	<b>12,51 €</b>

Situation financière	banque	caisse	total
au 31/12/2021	4 566,32 €	30,55 €	4 596,87 €
au 31/12/2022	4 448,16 €	161,22 €	4 609,38 €

### **Le mot de la présidente laëtitia KAJDAK**

**Tout d'abord, le comité des fêtes remercie l'ensemble des bénévoles qui ont permis le succès des manifestations 2022 et les péretois pour leur participation.**

**Pour 2023 le programme sera quelque peu étoffé, en voici un aperçu, sous réserve d'éventuelles modifications:**

**le 11 juin, inauguration du terrain de boules du bourg avec un concours amical réservé aux Péretois,**

**le 25 juin, randonnée pédestre de la Saint Pierre avec passage obligé à la fontaine du même nom,**

**le 6 août, nous aurons le plaisir d'accueillir à nouveau les Envolées Lyriques en l'église Saint Pierre,**

**le 15 août, le concours de pétanque tant attendu suivi d'un repas à la salle des fêtes,**

**le 18 novembre, concours de belote à la salle des fêtes,**

**le 17 décembre, repas de Noël offert aux habitants de la commune.**

**Nous vous confirmerons bien sûr dates et horaires de ces différentes animations en espérant vous y voir nombreuses et nombreux.**

## *LES RASCASSES DE VENTADOUR*

### **Une championne Pérétoise chez les Rascasses.**

**Les championnats de France de natation course nationale 2 ont eu lieu au puy en Velay. Durant quatre jours des nageurs et nageuses sont venus se confronter les uns aux autres afin de tenter de décrocher le titre de champion.**

**Sur les quatre nageurs à avoir fait les temps nécessaires, seule Lynda Chauvet était présente lors de cette compétition.**

**Au début Lynda était simplement venue renforcer l'équipe interclubs toutes catégories, puis celle des maîtres. Ayant pris goût à la confrontation, elle s'est engagée sur une autre compétition ce qui lui a permis de décrocher sa qualification sur 50 brasse et 100 NL.**

### **De joker à championne de France.**

**L'histoire aurait pu s'arrêter là mais Lynda a décidé de l'écrire à sa façon. Fermement décidée à défendre toutes ses chances, elle s'est élancée sur le 50 brasse et réalise exactement son temps d'engagement. Une première course qui lui permet de monter sur la deuxième marche du podium des championnats de France. Débarrassée du stress de la première nage lors de cette compétition, elle s'est élancée sans pression sur le 100 NL. Cela lui a bien réussi puisqu'elle accède à la première marche du podium devenant ainsi championne de France de nationale 2 sur 100 NL en C4.**



## ETAT CIVIL/POPULATION 2022/2023

*Suite à la mise en place du RGPD il est devenu impossible de remplir cette page.*

**Mariages:**

**Décès:** Vous pouvez accéder à la base de données des personnes décédées depuis 1970 à Péret-Bel-Air à l'adresse <https://mesorigines.fr/ville/peret-bel-air-19159/> ou pour n'importe quelle autre commune à l'adresse [mesorigines.fr](https://mesorigines.fr) .

Vous pouvez aussi y accéder par le site de la commune à état civil de la page commune.

**NAISSANCES:**

**NOUVEAUX ARRIVANTS:**

**EVENEMENT:**